

# Charte RSE

## SOMMAIRE

<b>1 INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>2 DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>2</b>
2.1 Sensibilisation des collaborateurs . . . . .	2
2.2 Gestion des déchets et réduction de la consommation énergétique . . . . .	4
2.3 Réduction des déplacements et valorisation des modes de transports collectifs . . . . .	4
2.4 Mesure de l'impact sur l'environnement . . . . .	4
2.5 Réduction de l'impact environnemental et énergétique des produits . . . . .	4
2.6 Gestion des substances et des matériaux interdits . . . . .	4
<b>3 POLITIQUE SOCIALE</b>	<b>4</b>
3.1 Engagement en faveur de conditions de travail optimales . . . . .	4
3.2 Respect de la santé et de la sécurité au travail . . . . .	5
3.3 Interdiction du travail forcé ou obligatoire . . . . .	5
3.4 Interdiction du travail des enfants . . . . .	5
3.5 Salaires et durée de travail . . . . .	5
3.6 Droit à la déconnexion . . . . .	5
3.7 Dialogue social ouvert et constructif . . . . .	6
3.8 Promotion de l'équité et de l'inclusivité . . . . .	6
3.9 Développement des compétences et des opportunités de carrière . . . . .	6
<b>4 ÉCOSYSTÈME VERTUEUX ET ORIENTATIONS SOCIÉTALES</b>	<b>6</b>
4.1 Transparence . . . . .	6
4.2 Ethique . . . . .	6
4.3 Confidentialité . . . . .	7
4.4 Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) . . . . .	7
4.5 Concurrence . . . . .	7
4.6 Engagements fournisseurs . . . . .	7
4.7 Orientations sociétales . . . . .	7

# 1 INTRODUCTION

Expert spécialiste et précurseur de la VMBP (ventilation mécanique basse pression) depuis 2003, MVN conçoit et commercialise des systèmes de ventilation novateurs pour des ensembles de logements collectifs à réhabiliter, réunissant à la garantie de résultat, les économies d'énergie sans pour autant sacrifier la qualité des installations.

Seul spécialiste unique de la VMBP, MVN :

- accompagne l'ensemble des acteurs de l'opération de réhabilitation, en offrant son expertise (audit, étude de faisabilité, diagnostic, . . .) durant toutes les phases du projet, dans une logique de performances énergétiques (produits ERP très basse consommation et qualifiés PEP Ecopassport)
- propose aux différents acteurs du bâtiment, différentes formations permettant à la fois de comprendre l'importance de la qualité de l'air intérieur et comment l'obtenir dans la problématique de la réhabilitation.

Face aux nouvelles exigences réglementaires et performance énergétique des bâtiments existants, la volonté en recherche et développement de MVN est motivé par le souci de concevoir des solutions qui garantissent des performances énergétiques comparables à celles des bâtiments neufs, en poursuivant l'objectif permanent de réduire leurs impacts écologique sur l'ensemble du cycle de vie.

MVN est certifiée selon les référentiels ISO 14001 et ISO 9001 depuis 2014.

Par ailleurs, tous ses collaborateurs :

- sont convaincus qu'il n'existe pas de performance économique durable sans un engagement, des valeurs et des actions en matière de progrès social, de préservation de l'environnement et d'éthique sociale,
- partagent l'intégrité de ses valeurs que sont la culture du service, la transparence, le partenariat, l'empathie, la créativité, la réactivité et l'engagement.

De ce fait, consciente de ses responsabilités, MVN s'engage à prendre en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux dans l'ensemble de ses décisions, actions et recommandations faites à ses parties prenantes.

Ces engagements sont réunis ici dans sa charte RSE : réduire son impact environnemental, améliorer ses relations clients et la pertinence de ses recommandations, et développer une politique de ressources humaines harmonieuse permettant à chaque collaborateur de grandir et de s'épanouir en cohésion avec les valeurs du collectif.

Gage d'une pérennité durable, cette charte RSE se dessine comme la clé d'une croissance partagée, profitable pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires, clients et plus largement les consommateurs finaux et l'écosystème au sein duquel MVN évolue.

Cette Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale s'articule autour des 3 piliers suivants :

- développement durable,
- politique sociale,
- écosystème vertueux et orientations sociétales.

Cette charte s'inscrit dans une démarche de progrès continu et est appelé à s'enrichir grâce à un dialogue soutenu avec nos parties prenantes et aux évolutions législatives et sociétales.

## 2 DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 2.1 Sensibilisation des collaborateurs

MVN sensibilise l'ensemble de ses collaborateurs sur les impacts environnementaux, plus ou moins notable, qu'engendre nos activités. Par conviction et dans le but d'obtenir des résultats significatifs, il est

important que toutes les parties prenantes de MVN observent une démarche volontariste, dans une optique de diminution des impacts générés sur l'environnement.

La présente charte RSE est présentée aux nouveaux arrivants dès leur intégration, et est disponible pour tous les collaborateurs de MVN sur le portail RH Eurécia.

L'intégration d'un nouveau collaborateur est l'occasion pour MVN de rappeler quelques ecogestes du quotidien pour :

- économiser l'énergie :
  - éteindre la lumière en sortant de son bureau, d'une salle de réunion ou des sanitaires,
  - en cas d'absence prolongée, éteindre l'ordinateur,
  - utiliser son thermostat si le bureau en dispose pour réguler la température ambiante,
  - ne pas laisser un chargeur (de téléphone portable ou d'ordinateur portable) branché sur secteur, alors même que l'appareil dont il convient de recharger la batterie n'est pas connecté. En effet le chargeur, même non relié à un appareil, consomme de l'énergie !
  - ne pas laisser le chauffage ou la climatisation allumé alors que la fenêtre est ouverte.
- participer à la lutte contre la pollution atmosphérique lors d'un déplacement routier :
  - éviter la climatisation,
  - rouler tranquillement,
  - démarrer en douceur,
  - couper le contact en cas d'arrêt prolongé.
- produire moins de déchets :
  - ne pas jeter tout et n'importe quoi dans les corbeilles de bureaux,
  - les toners, les cartouches d'encre usagés ne doivent pas être mis dans les corbeilles de bureaux ou dans les déchets (ménager ou autre) : ils sont recyclés,
  - les piles ne doivent pas être mis dans les corbeilles de bureaux ou dans les déchets (ménager ou autre) : elles sont recyclées,
  - les déchets alimentaires ne doivent pas être mis dans les corbeilles de bureaux, mais jeter dans les poubelles de déchets ménagers,
  - il est préférable d'utiliser de préférence un verre ou une tasse personnelle plutôt qu'à chaque fois un gobelet jetable,
  - veiller à économiser les toners d'impression en imprimant de préférence en noir et blanc plutôt qu'en couleur,
  - de même, éviter d'imprimer des documents comportant de grandes surfaces sombres, peu lisibles et très consommatrices d'encre,
  - enfin, si l'imprimante dispose de cette fonction, imprimer les documents en mode économie : ce mode d'impression permet de faire des économies de toner très appréciables, sans dégradation notable de la qualité d'impression.
  - maîtriser la consommation de papier :
    - n'imprimer ses documents ou messages électroniques que si cela est vraiment nécessaire,
    - penser à les lire ou à les corriger à l'écran avant impression,
    - dans le même esprit, archiver ses documents et ses messages le plus possible sous forme électronique,
    - lorsque cela est possible, imprimer ses documents en recto-verso,
    - de la même façon, utiliser comme bloc-notes ou brouillon les versos non imprimés des vieux documents.
- maîtriser la consommation d'eau :
  - les chasses d'eau des sanitaires sont toutes dotées de deux boutons poussoirs, un grand et un petit, en fonction du débit nécessaire. Si l'on y fait bien attention, cela permet à l'utilisateur de diminuer de moitié la consommation en eau des WC,
  - s'assurer après utilisation que le robinet d'eau est bien fermé,
  - signaler les éventuelles fuites d'eau dans les sanitaires,...

## 2.2 Gestion des déchets et réduction de la consommation énergétique

MVN applique une collecte et de traitement des déchets à tous les niveaux au sein de la société :

- des corbeilles dédiées au recyclage du papier sont à la disposition des collaborateurs,
- les détritux relatifs aux équipements communs (toners, ampoules, etc. . .) sont récupérés et recyclés par des organismes agréés,
- le tri sélectif est organisé par la mise en place de containers OMR et pour déchets recyclables et de caisses grillagées pour les déchets d'équipements électriques et électroniques) qui sont traités par la société PAPREC,
- le réemploi, si possible, de cartons et palettes est effectué.

MVN minimise ses consommations énergétique :

- les éclairages sont systématiquement éteints en dehors des heures d'ouverture des locaux et les équipements électroniques (ordinateurs, copieur, . . .) sont tous éteints le soir.
- le chauffage n'est utilisé que pendant les heures ouvrées,
- la climatisation n'est utilisée que pendant les heures ouvrées et que lorsque la température des locaux est supérieur à 26°C.
- L'utilisation du chauffage est limité à 19°C dans les bureaux et 16°C dans les entrepôts de stockage.

## 2.3 Réduction des déplacements et valorisation des modes de transports collectifs

MVN est engagée dans une démarche systématique de minimisation des déplacements, notamment grâce à la visioconférence.

Lorsqu'ils s'avèrent nécessaires, les déplacements des collaborateurs de la société sont rationalisés dans le sens du transport collectif (train, métro, bus, et à défaut véhicules partagés. . .).

Le Télétravail, mis en place au sein de la société, permet également de diminuer les déplacements domicile – entreprise à chaque fois que c'est possible.

## 2.4 Mesure de l'impact sur l'environnement

MVN a réalisé son bilan carbone, en 2024, à l'aide de hellocarbo. Ce qui a permis d'élaborer un plan d'action à l'horizon 2030 afin de maîtriser et réduire, dans la mesure du possible, son empreinte carbone.

## 2.5 Réduction de l'impact environnemental et énergétique des produits

MVN est attentive à mettre sur le marché des équipements conformes aux réglementations et aux meilleurs standards de performance énergétique et environnementale. Elle encourage ses fournisseurs à adopter une politique volontaire en matière de développement de produits moins consommateurs d'énergie, plus durables, utilisant des matériaux plus naturels et plus facilement recyclables.

## 2.6 Gestion des substances et des matériaux interdits

Les produits, fournitures achetées par MVN doivent respecter les législations et réglementations applicables (DEEE, . . .).

# 3 POLITIQUE SOCIALE

## 3.1 Engagement en faveur de conditions de travail optimales

MVN s'engage à garantir à tous ses collaborateurs des conditions de travail sûres, saines et épanouissantes. Cet engagement se traduit par des actions concrètes visant à promouvoir un environnement respectueux des normes de sécurité, de bien-être et d'égalité. MVN assure également l'accès à des installations adaptées et l'aménagement de postes de travail permettant de réduire les risques de blessures et de stress. MVN considère

qu'un environnement de travail de qualité est essentiel à la satisfaction, à la productivité et à la fidélité de ses collaborateurs.

### 3.1.1 Management de proximité

Chaque collaborateur est accompagné individuellement dans son parcours et sa carrière au sein de la société. En privilégiant le dialogue et la compréhension commune, MVN conduit le salarié sur la voie de la réussite et du développement professionnel, et l'encourage à développer ses compétences au quotidien.

### 3.1.2 Avantages et services aux salariés

MVN a mis en place une gamme d'avantages et services à destination de ses salariés :

- complémentaire santé : 70 % des cotisations sont prises en charge par la société sur l'ensemble des options proposées,
- tickets restaurants sous forme de carte électronique pris en charge à 50 % par l'entreprise pour une valeur faciale de 8 euros,
- des déjeuners d'équipes sont régulièrement organisés et pris en charge par l'entreprise,
- possibilité, pour certains postes, de télétravailler.

## 3.2 Respect de la santé et de la sécurité au travail

MVN, outre se conformer à toutes les lois, règlements et normes applicables, accorde une priorité à la santé, l'hygiène, la sécurité et à créer un environnement de travail sécuritaire et sain pour tous ses collaborateurs.

MVN propose à ses collaborateurs différentes formations sur la sécurité au travail (secouriste du travail, CACES, habilitation électrique, ...) en vue de prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail.

## 3.3 Interdiction du travail forcé ou obligatoire

MVN n'utilise pas le travail forcé ou coercitif, dans le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) interdisant le travail forcé, et qu'il donne à ses collaborateurs toute possibilité de cesser librement leur emploi sur préavis raisonnable.

## 3.4 Interdiction du travail des enfants

MVN ne fait pas appel au travail des enfants à quelque stade que ce soit de ses activités, dans le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relatives au travail des enfants et l'âge minimal du travail des enfants.

## 3.5 Salaires et durée de travail

MVN verse un salaire régulier et payent les heures supplémentaires au taux légal imposé par les lois et règlements locaux relatifs à la main d'oeuvre et à l'emploi et fait bénéficier ses collaborateurs des avantages légaux en vigueur.

La durée de travail est de 35 heures par semaine, répartie sur plusieurs horaires suivant le service concerné.

## 3.6 Droit à la déconnexion

Dans un monde professionnel de plus en plus connecté, il est essentiel de préserver l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. MVN vise à garantir à chaque salarié le droit de se déconnecter des outils numériques en dehors de ses heures de travail, afin de favoriser son bien-être et sa qualité de vie.

Ce droit à la déconnexion permet aux collaborateurs de ne pas être sollicités par des communications professionnelles (emails, messages, appels) en dehors de leurs horaires de travail définis :

- ils sont encouragés à ne pas consulter leurs emails professionnels en dehors de leurs heures de travail.
- Les messages envoyés en dehors des horaires de travail ne doivent pas être considérés comme urgents, sauf en cas de situation exceptionnelle.
- Les réunions et appels ne doivent pas être programmés en dehors des horaires de travail, sauf accord préalable.

Tout collaborateur qui se sent sollicité en dehors de ses heures de travail peut en faire part au service des ressources humaines. MVN s'engage à traiter ces signalements avec sérieux et confidentialité.

### **3.7 Dialogue social ouvert et constructif**

MVN prône une communication transparente et encourage un dialogue social constructif avec ses collaborateurs et leurs représentants.

MVN s'engage à :

- maintenir des échanges réguliers sur les sujets liés aux conditions de travail et aux préoccupations du personnel ;
- mettre en place des outils de consultation et de retour d'information pour permettre aux employés de s'exprimer sur leurs besoins et attentes ;
- travailler de concert avec les instances représentatives du personnel pour l'amélioration continue des conditions de travail et le respect des droits sociaux.

### **3.8 Promotion de l'équité et de l'inclusivité**

MVN croit en la valeur de la diversité et de l'inclusion. MVN encourage un traitement équitable dans toutes ses pratiques d'embauche, de promotion et de développement des compétences, sans discrimination de genre, d'âge, de handicap, de religion ou de culture. La mise en place d'actions pour sensibiliser les collaborateurs à l'inclusivité et la prévention des discriminations est au cœur de sa stratégie RSE.

### **3.9 Développement des compétences et des opportunités de carrière**

MVN investit dans le développement personnel et professionnel de ses équipes, en proposant des formations adaptées aux besoins de chacun et aux exigences du marché. Cette approche permet à ses collaborateurs d'accroître leurs compétences, de progresser dans leur carrière et de contribuer activement au succès de l'entreprise.

## **4 ÉCOSYSTÈME VERTUEUX ET ORIENTATIONS SOCIÉTALES**

### **4.1 Transparence**

MVN s'engage à traiter honnêtement ses parties prenantes, notamment en transmettant les informations requises et en faisant preuve d'ouverture sur les questions qui leur sont liées. Les actionnaires, les collaborateurs, les clients et partenaires reçoivent une information fiable, transparente et véritable.

### **4.2 Ethique**

Pour MVN, l'éthique est au centre des relations d'affaires et elle s'engage à lutter contre la corruption et le trafic d'influence.

En application de ces principes, chaque collaborateur doit éviter les situations où des intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de MVN et qui pourraient nuire à la société. L'objectivité doit guider

chacun dans ses relations avec ses différents partenaires. Tout conflit d'intérêt potentiel doit être révélé à la direction de MVN afin de permettre à la société de le prévenir ou de le résoudre.

MVN veille à ce que ses sous-traitants et fournisseurs s'engagent dans une démarche éthique et souhaite qu'ils respectent également les principes de la présente charte.

### **4.3 Confidentialité**

MVN s'engage à respecter la confidentialité et la sécurité des informations confidentielles reçues des collaborateurs, des clients et autres parties prenantes, et à ne pas les détourner de leur usage initial en se les appropriant ou en les mettant à disposition d'un tiers.

Ceci exige également de ses collaborateurs le respect de la confidentialité et de la sécurité de ces informations et données (y compris personnelles). Il est également essentiel pour chaque collaborateur de s'assurer que toute information propre à MVN reste strictement confidentielle.

### **4.4 Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

MVN se conforme proactivement à l'ensemble des règles et exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

### **4.5 Concurrence**

MVN s'engage à respecter les règles relatives au droit national et international de la concurrence et à s'interdire toute pratique ayant pour conséquence d'entraver le libre jeu de la concurrence.

### **4.6 Engagements fournisseurs**

MVN privilégie au maximum pour le choix de ses fournisseurs des critères de développement durable.

Par ailleurs MVN respecte scrupuleusement les conditions de paiement de ses fournisseurs.

MVN s'efforce également de réduire les risques de dépendance des fournisseurs à son égard.

### **4.7 Orientations sociétales**

MVN intègre dans les recommandations conseil faites à ses clients tout type de préconisation d'actions respectueuses des principes RSE de cette charte et correspondant également aux aspirations sociétales des consommateurs des pays dans lesquels elle opère.

MVN incite tous ses clients à promouvoir des politiques de consommation responsable.